



Licenciement pour inaptitude physique

Par **thomasB**, le **05/12/2008 à 12:38**

Bonjour,rrnrJ'aurais souhaité avoir des renseignements sur les conditions de licenciement pour inaptitude physique.rnDans mon cas je suis chauffeur poids lourd, je viens d'effectuer ma deuxième visite médicale qui me déclare inapte à la conduite et à la manutention. Un reclassement paraît impossible dans mon entreprise. rnDe plus, la fin de mon arrêt d'accident de travail a été proclamé au 1 novembre 08 et mon entreprise ne me réglera aucun salaire depuis cette date. Est-ce normal? Vers quel organisme se tourner dans ce cas là? rnQuels sont mes droits? Est-ce que l'entreprise a un mois à partir de la date de fin de l'accident de travail ou est-ce à compter de la deuxième visite médicale?rrnrMerci par avance de vos réponsesrrnrThomas B